

PREFET DU GARD

SOUS-PREFECTURE DU VIGAN

AVIS D'ENQUETES CONJOINTES D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

COMMUNE: BLANDAS

<u>PROJET</u>: Préservation et renaturation de la bordure du Causse de Blandas au droit du Cirque

de Navacelles.

Par arrêté préfectoral n° 1101001 du 10 janvier 2011, une enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire portant sur la préservation et la renaturation de la bordure du Causse de Blandas, au droit du Cirque de Navacelles sera ouverte à la mairie de Blandas pendant 19 jours consécutifs, du 28 février au 18 mars 2011 inclus.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés durant cette période à la mairie de Blandas, où ils pourront être consultés aux heures normales d'ouverture des bureaux. Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Blandas, siège de l'enquête.

Monsieur Jean-Charles DROUET, maître de conférences hors cadre en chimie, retraité, est nommé commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Nimes. Il siégera à la mairie de Blandas ainsi qu'à la communauté de communes du Pays Viganais, et y recevra en personne les observations du public :

En mairie de Blandas:

- lundi 28 février 2011 de 14H00 à 17H00
- samedi 5 mars 2011 de 9H30 à 12H00
- vendredi 18 mars 2011 de 14H00 à 17H00

A la communauté de communes du pays viganais – maison de l'intercommunalité à Le Vigan :

- jeudi 10 mars 2011 de 14H00 à 17H00

Le commissaire enquêteur rendra son avis sur le projet à la Sous-Préfète du Vigan dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Blandas et à la Sous-Préfecture du Vigan.

Pour le Préfet et par délégation, La Sous-Préfète,